Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 10

Artikel: La guerre aux coquilles d'oeufs
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182246

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

plus distingué n'osait pas inviter à ses noces plus de vingt mères de familles, et ne pouvait y appeler que deux haut-bois, deux violons et autant de chanteurs.

Les mariages disproportionnés étaient défendus par les lois de Genève. La loi protectrice des mœurs et de la santé des familles repoussait également l'union de personnes atteintes de maladies reconnues incurables. A Lausanne, on empêchait le mariage d'un étudiant et même d'un ministre dépourvu de paroisse, sous peine de radiation.

Pendant longtemps, les célibataires étaient exclus, à Genève, des fonctions publiques, et déclarés non éligibles au Conseil des Deux-Cents. Ce fut en 1598 que cette exclusion fut abolie. L'empire du mari était protégé par la loi. A Genève, une femme qui avait battu son mari devait monter sur un âne et parcourir toute la ville en tenant l'animal par la queue.

Le jeu répandait quelque variété sur la vie intérieure ; mais la loi tendait sans cesse à en réprimer les abus. A Lausanne, les Etats réunis, en 1455, avaient défendu tout espèce de jeux, entre autres celui du tablier et des cartes, pour de l'argent, sous peine de la prison, au pain et à l'eau pendant quatre jours, soit contre les joueurs, soit contre ceux qui leur auraient donné asile. A Berne et à Fribourg, cette défense s'étendait à tous les jeux de hasard. A Genève, on opposait à l'habitude du jeu des règlements sévères. Les joueurs de profession étaient attachés au carcan, avec des cartes suspendues au cou. On avait également défendu de jouer dans les rues aux quilles et aux cartes, et l'on avait fermé les ateliers où celles-ci se fabriquaient. A Neuchâtel, quelques étrangers avaient établi un jeu de loto avec une succursale au Locle; mais les pertes ruineuses que ces établissements entraînaient chaque jour en firent bientôt prononcer la clôture.

Les noix étaient le jeu favori des enfants. Une jeune fille, le jour de son mariage, avait l'habitude de jeter deux ou trois paniers de noix au peuple réuni sous sa fenêtre. Elle voulait montrer ainsi qu'elle renonçait aux plaisirs qui avaient amusé son enfance pour se livrer toute entière aux devoirs de sa nouvelle position.

Quelquefois l'on allait au spectacle. Ici, les acteurs représentaient les mystères de la religion, l'histoire de Jésus-Christ, son supplice, sa résurrection, la vie des saints, etc. Quelques corporations de métier s'étaient en quelque manière distribuées les priviléges de ces représentations, que le public suivait avec empressement. On élevait même quelques trétaux à l'entrée des églises, et c'était toujours en plein air que l'on prenait ce plaisir. A Berne, ces spectacles étaient assez fréquents. Souvent dans les fêtes publiques, ou à la suite d'un repas, on faisait venir le *fou* de la ville, auquel on donnait en récompense des chaussures et un habit neuf.

Des troupes de jongleurs parcouraient également les cités, offrant des ours et des singes à la curiosité publique. En 1652, on montrait à Genève un éléphant et quelques lions. On y trouvait aussi des sauteurs et des danseurs de corde ; mais le Consistoire cherchait presque toujours à interdire ces divertissements.

Les voyages étaient très longs; les routes fort mal soignées, et l'on connaissait très peu l'usage des voitures. On voyageait ordinairemnt à cheval, et l'on ne faisait que de petites journées. En 1613, deux anciens syndics de Genève, députés en Suisse, employèrent tout un jour pour se rendre de Genève à Rolle, et furent tellement incommodés par le vent du nord, qu'ils furent obligés de séjourner dans cette ville pour se remettre de leurs fatigues. Trois ans plus tard, un syndic de Genève, nommé Trembley, employa quatorze jours et demi pour se rendre de Genève à Paris. — Ce fut dans le couvent de Romain-môtier qu'une princesse d'Autriche rencontra le duc de Savoie, auquel elle était fiancée. Elle avait employé soixante-douze journées pour arriver au lieu du rendez-vous.

L'usage du cheval était général; on voyageait et on se visitait de cette manière. Les magistrats se rendaient à cheval au lieu des assises, et l'on avait pratiqué à côté de leur porte de petits escaliers appelés *montoirs*, pour présenter un appui commode aux vieillards.

Les fêtes des montagnes étaient fort en usage dans les Pays-de-Vaud. Pendant les six dimanches qui suivaient la St-Jean, les vachers se réunissaient en partie de plaisir, célébraient la belle saison par des festins, des luttes et le jeu de la pierre. La jeunesse des environs accourait en foule, et la fête se prolongeait bien avant dans la nuit; mais bientôt la licence de ces assemblées, où se réunissaient les sexes, devint tellement scandaleuse, que la police dut les interdire et que l'usage s'en perdit peu à peu.

La guerre aux coquilles d'œufs.

Arequipa est une des villes les plus riches et les plus pittoresques de l'Amérique du Sud. La solennité du mardi gras y est plus curieuse peut-être qu'en aucun autre pays. L'œuf de poule y joue un grand rôle. On a calculé que, dans la journée du mardi gras, il se dépensait à Arequipa pour plus de 800,000 francs d'œufs, chiffre d'autant plus élevé que le jaune et l'albumine de ces œufs ont disparu depuis longtemps, et qu'il ne reste que les coquilles. Or, c'est de ces coquilles que les communautés de femmes et la plupart des ménagères tirent si bon parti. Pour ce faire, elles ont soin pendant toute l'année de casser légèrement par un bout les œufs, dont la cuisine hispano-américaine fait une consommation prodigieuse. Ces œufs, ainsi vidés, sont mis en tas. La semaine qui précède *carnestolendas* est employée à les préparer. Trois personnes se réunissent: une d'elles délaie, dans un baquet plein d'eau, de la gomme-gutte, de l'indigo ou du carmin, l'autre emplit les coquilles d'œufs de cette teinture, la troisième enfin ferme leur ouverture au moyen de petits carrés de toile, englués d'une cire liquéfiée qui se fige aussitôt. Ainsi préparées, ces coquilles sont mises en vente à raison d'un cuartillo et même d'un demi-réal la pièce.

Des éventaires dressés au coin de chaque rue permettent aux amateurs d'en faire provision.

A peine l'aurore du mardi gras a-t-elle entr'ouvert les portes du ciel, que les deux sexes s'habillent de blanc de la tête aux pieds, puis les premiers levés courent au chevet de ceux qui dorment encore leur donner l'accolade matutinale, laquelle consiste, ce jour-là, en l'application de trois ou quatre œufs de couleurs variées, écrasés sur le visage du dormeur, qu'on saupoudre immédiatement de farine. Celui-ci se débarrasse comme il peut de son masque de pâte, revêt à son tour la blanche armure du combat, et, muni d'œufs et de farine, venge sur tout ce qui l'entoure l'affront qu'il a reçu. La matinée est employée à ces escarmouches. Les maîtres au salon, les serviteurs à la cuisine, se bombardent et s'enfarinent à qui mieux mieux. La vieillesse et l'enfance ne sont pas exceptées de ces saturnales. L'œuf du mardi gras ne connaît ni le sexe ni l'âge. L'illustrissime évêque lui-même, cet autocrate des villes espagnoles, n'est du matin au soir de Carnestolendas qu'un vulgaire merlan roulé dans la farine.

Ce jour mémorable est presque le seul de l'année où s'ouvrent les balcons des maisons. A partir de midi, une batterie de tubes à injection est établie sur chacun d'eux, et les habitants de ces logis s'inondent mutuellement, au sifflement des œufs et des cornets de poudre d'amidon, qui décrivent dans l'air de blanches trajectoires. Les heures se succèdent, et pendant que l'aristocratie continue à combattre du haut de ses demeures, la bourgeoisie, à l'étroit dans les siennes, se répand au dehors comme un torrent qui rompt ses digues.

Cette foule hurle et se démène comme un seul homme. Vers trois heures de l'après-midi, Arequipa n'est plus qu'une bouche immense, d'où s'échappe un rugissement continu.

A ce moment, des troupes de chevaux caducs, borgnes, fourbus, enflés, étiques, sont amenés de la Pampilla, un désert situé au nord de la ville, et mis en vente sur la plaza Mayor. Là les va prendre qui veut. Le prix de ces coursiers du mardi gras varie de cinq à douze francs, selon leur degré de vitalité. En un clin d'œil, des détachements de cavalerie sont organisés pour aller assiéger ceux des balcons dont l'artillerie liquide a causé le plus de ravages parmi la foule. Chaque cavalier, après avoir enfourché sa haridelle, prend à son bras un panier d'œufs, que d'agiles gamins ont mission de remplir quand il est vidé, puis le détachement vient se poster devant le balcon signalé, que défendent habituellement des personnes du beau sexe. Celles-ci, armées de pompes, d'arrosoirs, de seringues, soutiennent fièrement l'assaut; aux œufs de l'ennemi, elles ripostent par des torrents d'eau plus ou moins limpide. Souvent le combat dure plus d'une heure sans que la victoire se soit déclarée pour l'un des partis. Les hommes, trempés comme des tritons, les femmes, échevelées comme des bacchantes, rivalisent de bravoure et d'acharnement, en se prodiguant des épithètes dans le goût homérique. Au plus fort de l'engagement, un cri strident, parti du balcon assiégé, retentit comme la note du fifre dans un charivari; ce cri, que les hommes accueillent par un éclat de rire collectif, est poussé par quelque Marphise dont un œuf rose ou bleu, lancé par une main vigoureuse, vient de pocher un œil ou de meurtrir le sein. Cette victime du mardi gras est entraînée loin du champ de bataille, puis l'action, un instant suspendue, s'engage de nouveau. Mais, comme cette fois nos amazones ont à déplorer la défaite d'une sœur et son œil à venger, ce n'est plus par des douches courtoises qu'elles ripostent à l'ennemi, mais par des pots à fleurs, des tessons de cruches ou d'assiettes et tout ce qui leur tombe sous la main. Sous cette pluie de grêlons, qui meurtrit tout ce qu'elle touche, et fait des chevaux borgnes autant d'aveugles, les guerriers éperdus se débandent et vont assiéger un autre balcon.

Lausanne, 2 mars 1873.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne suis plus de ceux qui pensent que tout ce qui est imprimé est vrai. Parvenu depuis bien des années à l'âge mûr, je ne lis les feuilles publiques qu'avec quelque méfiance, le *Conteur* excepté, cela va sans dire.

S'agit-il cependant de savoir le jour où nous sommes: sur ce point, je l'avoue, je suis infaillibiliste, et si mon journal me dit « samedi, 28 février, » personne ne me fait croire le contraire.

Hélas! monsieur, encore une illusion de moins. Ecoutez plutôt : Sur ma table à écrire se trouvaient le *Conteur* la *Revue*, et l'*Eidgenossenschaft*; je datais une lettre; le *Conteur* me dit *samedi, 28 février*; mais sur la *Revue*, on lisait *samedi, 1er mars*. Qui avait raison, qui avait tort? Je prends l'*Eidgenossenschaft: samedi, 29 février!*

Alors, monsieur, à quoi faudra-t-il croire désormais et où allons-nous si le christianisme libéral pénètre jusque dans le calendrier?

Agréez, monsieur, mes civilités.

Quelqu'un demandait l'autre jour à un médecin de Lausanne ce qu'il pensait de l'absinthe.

— Rien de bon, répondit celui-ci.

— Cependant, cela ouvre l'appétit.

— Je ne dis pas non; mais je suis aussi de cet avis qu'il ne faut rien ouvrir avec des fausses clés.

Un pasteur du Jorat, interrogeant ses cathécumènes, fit à l'un d'eux cette observation:

— Mon ami, vous me répondez toujours *oui* ou *non*, tout court; ce n'est pas bien, vous pourriez être plus poli et dire: oui, monsieur; non, monsieur.

— C'est que, répondit le jeune homme, la Bible nous dit: *Que votre oui soit oui, et que votre non soit non; tout ce qui est au-delà est du malin.*

— Puissiez-vous, ajouta le pasteur, toujours suivre aussi scrupuleusement les préceptes de la religion!

Le berceau et la tombe.

Le berceau de l'enfant a le rideau de gaze,
Le doux balancement du genoux maternel,
Et les anges légers, à sa première extase,
Qui rayonne au front pur comme un astre éternel.

La tombe a le gazon qui la couvre et la presse;
Elle a le saule vert qui penche ses rameaux;
Elle a le rosier blanc que l'abeille caresse,
Et la prière tendre et le chant des oiseaux.

Tous les deux font rêver, même l'indifférence;
A l'amour du penseur, ils ont tous deux des droits;
Ils sont pleins de sommeil, de paix et d'espérance,
Sur l'un veille une mère et sur l'autre une croix.

Un de nos paysans se trouvait à l'auberge avec un marchand de bétail, discutant les conditions d'un marché à conclure. La femme du premier, malade depuis longtemps, se trouvait ce jour-là beaucoup plus mal.

La nièce du paysan accourut en toute hâte à l'auberge et lui dit :